

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES

Délibération n°CA-20250709-2-5 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** les articles 192 et 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret n°2021-1221 du 23 septembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** la délibération du conseil d'administration du Crous de Paris du 12 mars 2024 relative aux délégations de pouvoir accordées au directeur général du Crous de Paris en fonction de seuils définis
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la modification de composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Didier JESTIN, agent comptable du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

Article 1

L'agent comptable du Crous de Paris a proposé au directeur général du Crous de Paris d'admettre en non-valeur cinq créances de plus de 1 200 € (mille deux-cents euros) au titre de l'hébergement pour un montant de 18 807,57 €.

Le tableau détaillant ces propositions est annexé à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charge de 18 807,57 € (dix-huit mille huit cent sept euros et cinquante-sept centimes) sur l'exercice 2025 au titre d'admission en non-valeur.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-2.5

Composition de la séance

La composition du conseil d'administration du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	16
Nombre de procurations	09
Total des voix	25

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Ne prennent pas part au vote	00
Nombre de voix pour	25